



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation alarmante en matière de grossesses précoces à La Réunion

Question écrite n° 900

Texte de la question

Mme Ericka Bareigts attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes sur le nombre d'interruptions volontaires de grossesse (IVG) plus important au sein des outre-mer (21 femmes pour 1 000 à La Réunion et jusqu'à 40 femmes pour 1 000 en Guadeloupe) que dans l'Hexagone (15 femmes pour 1 000 en 2013) selon des données de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques de 2013. Ce sont majoritairement des adolescentes de 15 à 17 ans qui pratiquent ces IVG. Ces chiffres nous signalent un manque d'information sur les moyens de contraception relativement préoccupant. Un partenariat triennal entre le ministère des outre-mer et le Planning familial doit permettre une amélioration de la situation. Néanmoins, elle lui demande de bien vouloir surveiller de près cette question des grossesses précoces au sein des outre-mer et son évolution.

Texte de la réponse

Le nombre d'interruption volontaire de grossesse est en baisse depuis trois années consécutives et s'établit, selon l'étude en date de juin 2017 de la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, à 211.900 en 2016 dont 14.100 dans les départements et régions d'outre-mer (DROM) contre 14.500 en 2015. Cette diminution s'explique par une diminution des grossesses non prévues grâce à la diffusion des méthodes de contraception et une augmentation du recours à l'IVG en cas de grossesse non désirée. Le taux de recours reste cependant encore plus important dans les DROM (25,2 IVG pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans contre 13,9 en Métropole). Afin de prévenir les grossesses précoces, des axes spécifiques sont fixés dans la stratégie nationale de santé sexuelle lancée en mars 2017 pour garantir une déclinaison adaptée à la situation de ces territoires. L'objectif sera notamment de renforcer les actions de prévention et de promotion de la santé auprès des jeunes en lien avec l'éducation nationale et la santé scolaire. Diverses actions sont ainsi à l'étude telles que l'amélioration de la communication en matière de prévention des maladies sexuellement transmissibles et des grossesses précoces auprès des jeunes de 12 à 25 ans avec des outils adaptés et de déployer au sein des établissements scolaires le parcours éducatif en santé. Par ailleurs, avec le soutien des ministères en charge de la santé et de l'égalité entre les femmes et les hommes, le numéro vert « Sexualités, Contraception, IVG » est en cours de déploiement par le planning familial dans les Antilles. Ce numéro, déjà opérationnel en métropole, intervient en complémentarité pour apporter une information fiable et de qualité sur, la sexualité, la contraception et l'IVG. Le planning familial a ainsi observé sur les plus de 23.000 appels que les questions posées par les mineurs portaient majoritairement sur la contraception. Parallèlement, des actions sont mises en œuvre au local avec l'appui des équipes territoriales aux droits des femmes sur la prévention, le respect mutuel et la sensibilisation autour de la santé sexuelle afin de prévenir les comportements à risques, les violences sexistes et sexuelles et les grossesses précoces.

Données clés

Auteur : [Mme Ericka Bareigts](#)

Circonscription : Réunion (1^{re} circonscription) - Nouvelle Gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 900

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Égalité femmes hommes](#)

Ministère attributaire : [Égalité femmes hommes](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [5 septembre 2017](#), page 4263

Réponse publiée au JO le : [12 décembre 2017](#), page 6358